



Genèse d'un Parc national de nouvelle génération

Dixième de nom, le Parc national des Calanques a été créé le 18 avril 2012 par décret du Premier ministre. Au cœur de la métropole Aix-Marseille Provence, il est le premier en Europe à la fois terrestre, marin et périurbain.

Original, ce Parc national l'est aussi par son histoire. Face aux menaces qui pèsent sur leurs paysages splendides, les Calanques ont fait l'objet dès le début du XXe siècle, de mouvements de défense spontanés de la part d'habitants et d'usagers. Ce combat a notamment permis une avancée décisive avec le classement du massif entre Marseille et Cassis en 1975, au titre de la loi de 1930 protégeant les paysages.

Mais face aux multiples pressions liées à la proximité de la deuxième ville de France (pression urbaine, pollutions, surfréquentation, prélèvements excessifs, incendies de forêt...), les acteurs locaux partagent le constat de l'insuffisance des outils de protection existants et décident en 1999 de créer le Groupement d'intérêt public des Calanques, structure de concertation, de sensibilisation et d'étude réunissant des représentants de l'Etat et ses établissements publics, des collectivités locales et de la société civile (associations de protection de l'environnement, d'usagers, de propriétaires, d'habitants et de professionnels).

C'est au terme de plus de 12 ans d'une concertation intense et souvent difficile que le GIP des Calanques aura accompli l'objectif que s'étaient fixés ses membres et qu'attendaient des milliers d'habitants et d'usagers : doter les Calanques d'un outil de protection et de gestion à la hauteur de leur valeur et de leurs enjeux.



© Robert Tomassian



© PNCal

Qu'est-ce qu'un Parc national ?

C'est un espace naturel dont les paysages, la biodiversité, la richesse culturelle et le caractère justifient une protection et une gestion qui garantissent, pour aujourd'hui et les générations futures, la pérennité de ces patrimoines exceptionnels. L'attribution du statut de « Parc national » confère une reconnaissance nationale et internationale aux espaces concernés.

Depuis une importante réforme législative en 2006, les parcs nationaux français sont constitués de deux types d'espaces. Le « cœur » bénéficie d'une protection renforcée via une réglementation spécifique. L'« aire d'adhésion » à terre constitue le territoire en solidarité écologique avec le cœur, sur lequel les communes s'engagent volontairement pour favoriser son développement durable, avec l'appui du Parc national. En mer, l'« aire maritime adjacente » exprime également des orientations de développement durable, à la différence près que les communes n'ont pas à y adhérer.

Cadre d'une protection spéciale, un parc national est aussi et surtout un outil qui vise l'excellence en matière de gestion d'espaces naturels. La gestion administrative et financière est assurée par un établissement public qui, placé sous la tutelle du ministère chargé de l'Environnement, élabore et met en œuvre les moyens de connaître et de protéger les milieux naturels. Le conseil d'administration, instance centrale de sa gouvernance, est composé majoritairement d'acteurs locaux.

La France compte 10 parcs nationaux : la Vanoise, Port-Cros, les Pyrénées, les Cévennes, les Ecrins, le Mercantour, la Guadeloupe, la Guyane, la Réunion et les Calanques. Leur action est coordonnée par l'Agence française pour la biodiversité (AFB). Pour plus d'informations : www.afbiodiversite.fr

Un Parc national pour protéger, accueillir et transmettre

Monument naturel exceptionnel entre Marseille, Cassis et La Ciotat, les calanques sont protégées et gérées par l'établissement public du Parc national des Calanques. En collaboration avec les acteurs du territoire, l'établissement anime et met en œuvre la charte du Parc national, projet de territoire partagé dont les principaux objectifs sont de :

- Protéger les patrimoines naturel, paysager et culturel
- Préserver le caractère des lieux, notamment leur tranquillité, au bénéfice de la faune mais aussi des habitants, des usagers et des visiteurs
- Contribuer à la connaissance, pour répondre aux grands enjeux méditerranéens (terrestres et marins dans un contexte périurbain)
- Accueillir les publics et transmettre la connaissance sur les richesses et les fragilités des patrimoines terrestres et marins
- Contrôler les activités et faire respecter la réglementation
- Concourir au développement durable et au rayonnement du territoire

L'atteinte de ces objectifs repose avant tout sur des mesures de gestion, comme l'aménagement, l'entretien des milieux, une réglementation spéciale qui encadre les usages, ou encore la sensibilisation des visiteurs.

Pour aujourd'hui et pour les générations futures, le Parc national des Calanques ambitionne que chacun puisse se ressourcer, travailler et vivre durablement sur ce littoral exceptionnel, en harmonie avec la nature et son identité culturelle.

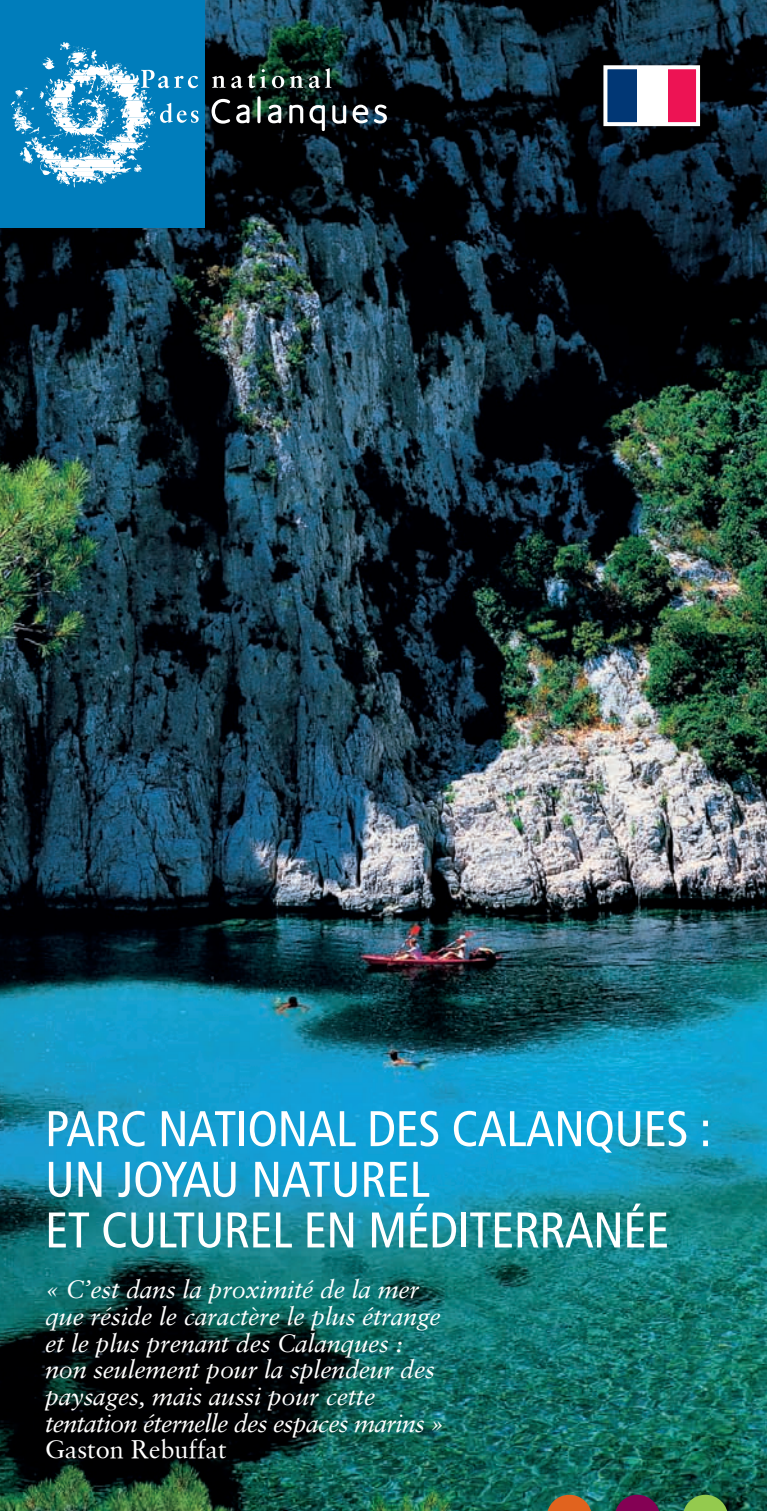
Informations et actualités : www.calanques-parcnational.fr

- Facebook: @ParcNationalDesCalanques
- Instagram: @parc_national_des_calanques
- Twitter: @ParcCalanques
- Application mobile: Mes Calanques

L'été, en raison des risques d'incendie, l'accès aux massifs forestiers est réglementé. Se renseigner avant de partir sur le site : www.bouches-du-rhone.gouv.fr ou au : 0811 20 13 13. (0,06 €/min)

Etablissement public du Parc national des Calanques
141, avenue du Prado - Bât A - 13008 Marseille
contact@calanques-parcnational.fr
Réalisation : Parc national des Calanques
Conception graphique : Fabrice Laval - graphistactik.com
Imprimé sur papier recyclé par Nea Paca © 2018
Photo de couverture © Patrick Guzik

Ne pas jeter sur la voie publique



PARC NATIONAL DES CALANQUES : UN JOYAU NATUREL ET CULTUREL EN MÉDITERRANÉE

« C'est dans la proximité de la mer que réside le caractère le plus étrange et le plus prenant des Calanques : non seulement pour la splendeur des paysages, mais aussi pour cette tentation éternelle des espaces marins » Gaston Rebuffat



Une extraordinaire richesse géologique

Comment se sont formées les Calanques ?

Les roches du Parc national sont d'origine sédimentaire : le calcaire s'est formé au fond de la mer chaude durant l'ère secondaire (jurassique et crétacé), par la transformation chimique de l'accumulation (jusqu'à plusieurs centaines de mètres) de fragments de squelettes et coquilles de micro-organismes marins. Durant l'ère tertiaire (60 millions d'années), ces roches émergent par le chevauchement des plaques tectoniques africaine et européenne. La chaîne pyrénéo-provençale comprenant : les Pyrénées, la Corse et la Sardaigne, apparaît. Ce massif s'érode, se fracture, se déforme peu à peu. Les périodes chaudes facilitent la création d'un « réseau karstique » (paysage formé par l'action dissolvante des eaux de ruissellement et d'infiltration), avec la formation de grottes, avens, rivières souterraines... Les périodes de glaciation du quaternaire (1,8 million d'années) provoquent l'abaissement du niveau de la mer (- 130 m).

L'érosion des massifs calcaires littoraux s'accélère : des vallées profondes et étroites se forment, ainsi que des failles verticales qui hachent les massifs. Le niveau de la mer remonte, noyant la partie en aval des ravins (calanques), et formant les paysages actuels.

La particularité des falaises Soubeyranes

La chaîne pyrénéo-provençale est composée de calcaire et de roches bien plus anciennes. D'une montagne, là où se trouve actuellement la mer, coulait vers le nord un fleuve. Les falaises Soubeyranes présentent les sédiments accumulés dans le delta de ce fleuve. Sur plusieurs centaines de mètres, on peut admirer les alternances de calcaire blanc, de grès et poudingues aux couleurs ocres.



Fossile de Eucalyptoceras pentagonum du Céronanien supérieur découvert à Cassis © Musée de paléontologie de Provence



Rudistes, fossiles du calcaire de l'Urgonien © Julien Barret



Astragale de Marseille © Y. Tranchant - Cen Paca

Côté terre : une biodiversité remarquable

On dénombre 29 habitats d'intérêt communautaire (considérés comme rares et fragiles par l'Europe) et 138 espèces terrestres animales et végétales protégées au sein du Parc national.

La Faune

80 espèces d'oiseaux nicheurs ou nicheurs potentiels ont été observées, dont 67 sont protégées au niveau national, comme l'Aigle de Bonelli (un couple sur les 32 de France niche dans les Calanques). Parmi les oiseaux marins, le Goéland leucophaea, communément appelé « Gabian » dans la région marseillaise, voit ses effectifs se stabiliser. L'été, il est aisé d'apercevoir des radeaux de Puffins cendrés au ras des vagues, ou encore des familles de Cormorans huppés sur les rochers littoraux. Du côté des mammifères, on compte 13 espèces de chauves-souris (sur les 17 que compte le département des Bouches-du-Rhône), comme le Molosse de Cestoni qui, avec ses 40 cm d'envergure, fait partie des plus grandes chauves-souris d'Europe. Le Parc national compte également une grande variété de reptiles, comme le Lézard ocellé, qui détient le record du plus grand lézard d'Europe (80 cm de long). Le Phyllodactyle d'Europe est un petit gecko nocturne, considéré comme vulnérable au niveau mondial.

La Flore

Sur plus de 900 espèces végétales recensées dans le périmètre du Parc national, 38 sont protégées et 43 reconnues remarquables. Le long des crêtes rocheuses et des éboulis, on peut apercevoir le Genêt de Lobel, petit arbrisseau épineux qui résiste aux vents grâce à sa forme en coussinets. Poussant dans les éboulis et les lapiaz (formation géologique dans les roches calcaires créée par le ruissellement des eaux de pluie), la Sabine de Provence est une espèce protégée et endémique : on ne la trouve qu'en Provence et nulle part ailleurs au monde. Les silhouettes du Pin d'Alep, souvent tortueuses car exposées aux vents violents, dominent le plus souvent les garrigues. Au bord des sentiers, on peut apercevoir le Romarin, le Thym ou encore le Ciste de Montpellier. La frange littorale concentre les plantes halo-résistantes, c'est-à-dire tolérant la brûlure du sel des embruns, comme l'Astragale de Marseille qui s'est adaptée aux conditions extrêmes de son milieu, grâce à sa forme en coussinets et ses petites feuilles velues.



Lézard ocellé © Eco Med

Demi deuil © N. Bazzi



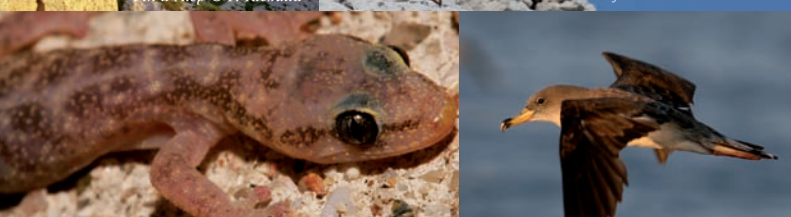
Sabine de Provence © Y. Tranchant - Cen Paca

Aigle de Bonelli © H. Jarry - S. J. Royer



Pin d'Alep © J. Richard

Cormorans huppés de Méditerranée © J.-P. Durand - Cen Paca



Phyllodactyle d'Europe © Eco Med

Puffin cendré © J.-P. Durand - Cen Paca

Carte d'identité du Parc national des Calanques

Naissance du Parc national	18 avril 2012 (signature du décret)
Situation	Bouches-du-Rhône (13)
Cœur terrestre	8 500 hectares, 3 communes (Marseille, Cassis et La Ciotat)
Cœur marin	43 500 hectares
Aire d'adhésion	2 630 hectares, 3 communes (Marseille, Cassis et La Penne-sur-Huveaune)
Aire maritime adjacente	97 700 hectares
Biodiversité	140 espèces terrestres animales et végétales protégées ; 60 espèces marines patrimoniales
Fréquentation globale	2 millions de visiteurs par an, à terre ou en mer

Le Parc national des Calanques est :

- le seul parc national urbain d'Europe
- le seul parc national continental, insulaire et marin en Méditerranée
- le 10^{ème} parc national français



© Delphine Bonnan

© Vincent Vilmer



Tortue caouanne © O. Blanchimani

Corail rouge © A.-L. Clement



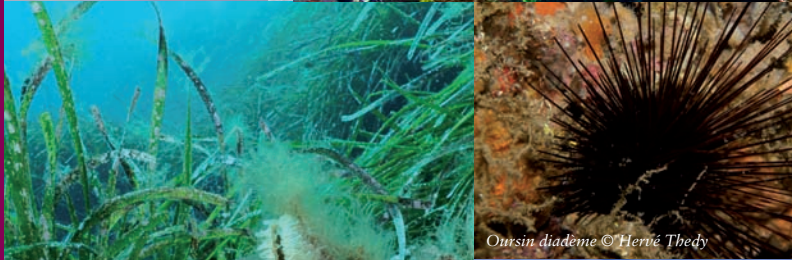
Serravallo © A.-L. Clement



Merou brun © G. Ruoppolo - DTN



Rorqual commun © N.D. Meglio-EcoOcean Institut



Herbiers de Posidonie et Grandenacré © Olivier Blanchimani

Oursin diadème © Henri Théry



Dauphin bleu et blanc © Eco Med



Corb © Henri Eskenazi



Hippocampe mouche © Delphine Bonnan



Côté mer : un patrimoine naturel exceptionnel

Le Parc national compte 60 espèces marines patrimoniales, et 14 habitats d'intérêt communautaire (considérés comme rares et fragiles par l'Europe), comme l'herbier de Posidonie, plante marine à fleurs, à croissance racinaire lente (1 siècle pour 1 m) et endémique de Méditerranée. Grand producteur d'oxygène et stabilisateur des fonds, l'herbier de Posidonie sert de nurserie, de refuge et de nourriture à une faune riche et diversifiée. On peut y apercevoir de nombreuses espèces de poissons comme la saupe, le sar, la girelle ou l'hippocampe, sans compter de nombreux invertébrés comme l'oursin diadème qui possède des piquants pouvant atteindre 10 cm, ou encore la Grande nacre, qui détient le record du plus grand coquillage de Méditerranée (1 m de long maximum).



Coralligène © Olivier Blanchimani

Plus en profondeur, le coralligène est un écosystème caractérisé par l'abondance d'organismes marins, formant des paysages colorés. Des colonies de Corail rouge arborescentes se rencontrent sur les fonds rocheux obscurs, tandis que les Gorgones jaunes préfèrent généralement les flancs de parois, dans des profondeurs de 10 à 30 m.

Espèce protégée par un moratoire, le Mérou brun a amorcé depuis quelques années une reconquête des fonds marins. Également protégé par un moratoire, le Corb est très rare dans les Calanques en raison de sa vulnérabilité. Il vit le plus souvent à l'abri d'un rocher ou d'une faille où il peut se cacher facilement.

Plus au large, on observe des cétacés, comme le Grand dauphin et le Dauphin bleu et blanc, ou le Rorqual commun qui, après la Baleine bleue, et avec une longueur d'environ 20 m, est le deuxième plus grand animal vivant sur la planète.

On peut aussi apercevoir au large des Calanques la Tortue caouanne, où elle vient se nourrir.



© PNCal

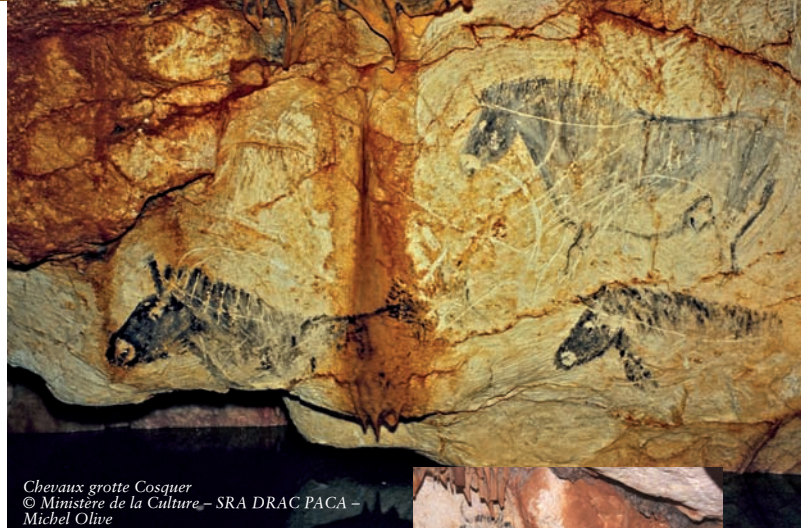
L'équipe du Parc national

Le Parc national des Calanques est composé d'une équipe de chargés de mission et d'agents de terrain. Parmi les agents de terrain, les gardes-monteurs ont pour mission de :

- suivre l'évolution des milieux,
- informer et sensibiliser les publics,
- surveiller les activités,
- contrôler le respect de la réglementation.

Ils travaillent en étroite collaboration avec les chargés de mission, équipe technique du siège et interlocuteurs privilégiés des partenaires du territoire.

En saison estivale, les écogardes interviennent à terre et en mer pour informer le public sur le terrain et contribuer à la veille face aux différents risques, notamment le risque incendie.



Chevaux grotte Cosquer © Ministère de la Culture - SRA DRAC PACA - Michel Olive

Les Calanques, trésor culturel

Au-delà des paysages grandioses et de la grande biodiversité qu'il abrite, le Parc national des Calanques est aussi un territoire de cultures, comme en témoignent les nombreuses traces laissées par l'Homme depuis des millénaires. Des vestiges aux traditions, des pratiques ancestrales aux usages contemporains, de la grotte Cosquer aux cabanons et aux barquettes de pêcheurs, le patrimoine culturel des Calanques, matériel et immatériel, a façonné au fil du temps l'identité du territoire, celle d'une culture unique, à la fois méditerranéenne et provençale. Au cœur de ses priorités, le Parc national a notamment pour mission de protéger et valoriser ce patrimoine culturel exceptionnel.



Bastion militaire cap Morgon © PNCal



Cabanons et barquettes © PNCal





Limites du Parc national

- Cœur terrestre
- Aire d'adhésion
- Cœur marin
- Aire maritime adjacente
- Zone de Non Prélèvement
- Zone hors Parc national

Accès et informations

- Accès par navette maritime
- Arrêt de bus
- Parking relais
- Principaux accès routiers
- Chemin de Grande Randonnée (GR)
- Sentiers pédestres balisés
- Pistes DFCI empruntables à pied
- Cône de sécurité de Carpiagne accès interdit
- Offices du tourisme

Patrimoines naturel, culturel et paysager

Le Parc national des Calanques a pour principal objectif de protéger mais aussi de faire partager les patrimoines exceptionnels de son territoire terrestre et marin, en y conduisant notamment des actions d'accueil, d'information et de sensibilisation des publics.

Les bons gestes

Les calanques sont des montagnes au bord de l'eau. Avant de partir, consulter la météo et penser à bien s'équiper : eau (1,5 litre par personne), carte des sentiers, trousse de secours, chaussures de marche, chapeau... Ne rien jeter. Ramener ses déchets et les déposer dans les poubelles de tri. Rester sur les sentiers balisés.

Pour votre sécurité

De nombreux sites du Parc national sont escarpés et présentent les difficultés d'un massif de moyenne montagne. Pour votre sécurité, informez-vous avant de partir sur votre itinéraire, sur le risque incendie et sur la météo.

Accès aux massifs en été

Pour la sécurité de chacun, l'accès aux massifs forestiers du département est réglementé par arrêté préfectoral en fonction du risque incendie.

Renseignez-vous avant de partir sur le site internet de la préfecture : www.bouches-du-rhone.gouv.fr, par téléphone au 0811 20 13 13 (0,06 €/mn) ou sur l'application mobile Mes Calanques !

Principales réglementations appliquées dans le cœur du Parc national

Un parc national est un territoire d'exception, ouvert à tous, mais sous la responsabilité de chacun. Afin de concilier la préservation de la nature et la quiétude des lieux avec la pratique des activités, une réglementation spécifique est mise en place dans le cœur du Parc national.

Les règles de conduite sont simples, dictées par le bon sens et le souci de respecter la nature et les autres usagers. Elles permettent à chacun de mieux jouir de ce site grandiose.

- Les chiens sont les bienvenus et doivent être tenus en laisse
- Interdiction de faire du feu et de fumer
- Interdiction de jeter des déchets à terre comme en mer
- Interdiction de nuisance sonore à terre comme en mer
- Interdiction de prélèvement (cueillette autorisée pour un usage domestique, culinaire ou médicinal : cf. liste des espèces dans la charte du Parc national)
- Bivouac, campement et caravaning interdits
- Circulation motorisée interdite en dehors des voies ouvertes à la circulation publique
- Stationnement sauvage en espace naturel interdit
- Jet-ski et loisirs nautiques à traction motorisée (ski-nautique, parachute ascensionnel...) interdits
- Interdiction d'utiliser des dispositifs d'assistance électrique ou hydraulique dans le cadre de la pêche loisir
- Interdiction de survol en drone

Décret n° 2012-507 du 18 avril 2012 modifié créant le Parc national des Calanques

découvrez
visitez
participez

Idées rando, carte en ligne, infos pratiques...
Téléchargez
mes Calanques
l'application officielle du Parc national des Calanques !

